



Une migration silencieuse. Paroles de prêtres laïcisés dans le diocèse de Rimouski

Bernard Gagnon and Françoise Paradis Simpson

Volume 79, Number 2, 2013

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1018594ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1018594ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

1193-199X (print)

1920-6267 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gagnon, B. & Simpson, F. (2013). Une migration silencieuse. Paroles de prêtres laïcisés dans le diocèse de Rimouski. *Études d'histoire religieuse*, 79(2), 55–70. <https://doi.org/10.7202/1018594ar>

Article abstract

From 1965 to 1979, thirty-four secular priests from the diocese of Rimouski left the priesthood. And yet, few historical and sociological studies in Quebec exist on the exact number of departures or the reasons behind them. While a few key factors can be advanced to put these departures into context — modernization and changes in the mores of Quebec society, Vatican II and its failed promises of reforms, or the requirement of celibacy — the motives, intentions and representations of those involved have not been a subject of detailed investigation. To remedy this fact, we have held a series of interviews with priests and former priests of the diocese who were at the heart of the turmoil experienced by the local Church during the period in question. In this article, we present the preliminary findings of our work as well as the general observation of a marked gap between the “tumultuous” meaning and the “discreet” nature of the departures in the context of the diocese of Rimouski.

Une migration silencieuse. Paroles de prêtres laïcisés dans le diocèse de Rimouski

Bernard Gagnon¹ et Françoise Paradis Simpson²

Résumé : De 1965 à 1979, trente-quatre prêtres séculiers du diocèse de Rimouski ont quitté la prêtrise. Or, au Québec, il existe peu d'études historiques et sociologiques sur le nombre précis des départs et les raisons de ceux-ci. S'il est possible d'avancer quelques facteurs clés pour mettre en contexte ces sorties – la modernisation et les changements dans les mœurs de la société québécoise, Vatican II et ses promesses avortées de réformes, ou encore la discipline du célibat –, les motivations, les intentions et les représentations des acteurs concernés n'ont pas été l'objet d'une investigation détaillée. Pour remédier à ce fait, nous avons mené une série d'entretiens avec des prêtres et des anciens prêtres du diocèse de Rimouski qui étaient au cœur de la tourmente qui traversa l'Église locale sous la période à l'étude. Nous présentons dans cet article les premiers résultats de nos travaux ainsi que le constat général d'un écart marqué entre la signification « tumultueuse » et la concrétisation « discrète » des sorties dans le contexte du diocèse rimouskois.

Abstract: From 1965 to 1979, thirty-four secular priests from the diocese of Rimouski left the priesthood. And yet, few historical and sociological studies in Quebec exist on the exact number of departures or the reasons behind them. While a few key factors can be advanced to put these departures into context – modernization and changes in the mores of Quebec society, Vatican II and its failed promises of reforms, or the requirement of celibacy – the motives, intentions and representations of those involved have not been a subject of

1. Politologue et professeur au département des lettres et humanités de l'Université du Québec à Rimouski, ses travaux portent, entre autres, sur les enjeux de la sécularisation dans les sociétés modernes. Spécialiste de la pensée de Charles Taylor, il a consacré de nombreux travaux au philosophe. Son dernier ouvrage à ce jour est *La diversité québécoise en débat. Bouchard, Taylor et les autres*, Montréal, Québec Amérique, 2010.

2. Doctorante en philosophie à l'Université de Montréal, elle est détentrice d'une maîtrise en éthique de l'Université du Québec à Rimouski, elle a travaillé sur la relation entre la diversité religieuse et la démocratie à partir de l'œuvre de Marcel Gauchet. Elle s'intéresse également aux différentes interprétations de la sécularisation et leur traduction dans la lecture du politique.

detailed investigation. To remedy this fact, we have held a series of interviews with priests and former priests of the diocese who were at the heart of the turmoil experienced by the local Church during the period in question. In this article, we present the preliminary findings of our work as well as the general observation of a marked gap between the “tumultuous” meaning and the “discreet” nature of the departures in the context of the diocese of Rimouski.

Introduction

Cet article reflète les premiers résultats d’une enquête qualitative menée auprès de prêtres séculiers qui se sont laïcisés au Québec dans les décennies 1960 et 1970³. Par des entretiens, nous cherchions à mieux comprendre les processus qui ont pu conduire des hommes, durant cette période de changements sociaux, à quitter leur engagement religieux. Le contexte de la Révolution tranquille, le changement dans les mœurs et les mentalités, ainsi que le passage, dans les secteurs de l’éducation et de la santé, d’institutions largement structurées par l’Église à des institutions largement structurées par l’État, nous apparaissaient comme des facteurs clés pour expliquer ces sorties. Mais ces facteurs avaient le défaut de demeurer silencieux sur les motivations des acteurs, ceux à qui s’est présenté le choix de demeurer ou de partir. Ce sont donc sur les motivations, les intentions et les représentations des acteurs concernés que se sont orientés nos travaux, plus précisément sur la mémoire que ces prêtres laïcisés en conservaient, puisque nos entretiens ont eu lieu quelque quarante ans après les faits.

Nous avons réalisé une enquête exploratoire⁴ dans le diocèse de Rimouski pour laquelle nous avons rencontré treize prêtres «laïcisés»⁵

3. Nous remercions Jacques Palard, politologue et auteur de nombreux écrits sur les rapports entre le catholicisme et le politique au Québec (*Dieu a changé au Québec. Regards sur un catholicisme à l’épreuve du politique*, Québec, Les Presses de l’Université Laval, 2010), qui en mai 2009 nous invitait à participer à ses travaux sur les changements institutionnels au Québec dans le contexte de la Révolution tranquille.

4. Les entretiens ont été réalisés entre le 25 juin 2009 et le 28 juillet 2010. Ils ont fait l’objet d’une retranscription et d’une double analyse de contenu (thématique et herméneutique) au cours des années 2011 et 2012. Les participants ont été identifiés grâce à l’ouvrage de Sylvain Gosselin et de Nive Voisine, *Le Clergé de l’archidiocèse de Rimouski* (Rimouski, Archevêché de Rimouski, 2004), qui recense les prêtres – y compris laïcisés – ayant œuvré dans le diocèse. Nous avons cherché à rejoindre les prêtres laïcisés du diocèse encore en vie, mais ne disposant que des noms, nous avons dû renoncer à rejoindre la majorité de ceux qui ont quitté depuis plusieurs années la région rimouskoise. Pour les prêtres demeurés en fonction, le choix des participants s’est arrêté sur leur année d’ordination, leur rôle au sein du diocèse au cours des années 1960 et 1970 et la mention de leur nom au cours des entretiens avec les prêtres laïcisés.

5. Afin d’alléger le texte, nous employons le terme «laïcisés» qui comprend, dans le contexte de notre recherche, des prêtres ayant procédé par voie de laïcisation officielle

et huit prêtres, encore en activité aujourd’hui, qui étaient en fonction au cours de la période couverte par notre étude. Les objectifs de cette enquête étaient dans un premier temps de vérifier la faisabilité de notre démarche de recherche, ainsi que son accueil auprès des personnes concernées. Nous souhaitons également obtenir des données sur le nombre de laïcisations, étudier quelques parcours de prêtres laïcisés et identifier les motivations qui ont conduit à ces sorties.

Le fait de s’en tenir à un seul diocèse ainsi qu’à la catégorie des prêtres séculiers, et non à l’ensemble des hommes et des femmes qui ont vécu ces changements du statut religieux au statut laïc, tient à des considérations méthodologiques – une population mieux ciblée pour la cueillette d’information et l’analyse des entretiens – et aux ressources matérielles dont nous disposions. Mais nous sommes convaincus de l’intérêt d’élargir ces travaux à d’autres diocèses et à d’autres catégories de religieux et de religieuses. De plus, si nous étions quelque peu dubitatifs au sujet de l’accueil que nous réserveraient les participants, la grande générosité dont ils ont fait part au cours des entretiens a dissipé tout doute à cet effet. Les témoignages qu’ils nous ont livrés sont des sources d’informations précieuses et privilégiées sur une dimension de l’histoire collective québécoise qui demeure encore trop peu étudiée⁶.

L’idée de « migration silencieuse » que nous avons retenue dans le titre tient compte d’un constat général qui se dégage de l’analyse de nos entretiens, soit la présence d’un contraste entre la *signification* et la *concrétisation* des laïcisations. Sur la question du sens, la laïcisation se présente comme une rupture avec une Église sclérosée, mais sur la question de l’acte en lui-même, la laïcisation s’inscrit dans l’air du temps au point de ne pas produire de crise majeure au sein du diocèse.

Portrait d’une laïcisation

Un des principaux obstacles à l’étude des laïcisations au Québec est le fait qu’il n’existe pas de données statistiques permettant d’avancer des chiffres sur le nombre des départs volontaires, et ainsi d’avoir une idée plus précise du phénomène. Outre les considérations matérielles et méthodologiques, la décision d’orienter nos travaux sur le diocèse de Rimouski fut également motivée par l’inventaire biographique réalisé par l’historien Nive Voisine et l’archiviste Sylvain Gosselin. Leur ouvrage *Le Clergé de l’archidiocèse*

et des prêtres ayant simplement décidé de quitter leur fonction religieuse sans obtenir de dispense.

6. Notons les travaux précurseurs de Micheline D’Allaire au sujet des religieuses : *Vingt ans de crise chez les religieuses du Québec, 1960-1980*. Montréal, Bergeron, 1983.

de Rimouski⁷ consacrait un chapitre aux prêtres ayant quitté le ministère – par voie de laïcisation officielle ou non. On y retrouvait le nom des prêtres, l'année de leur sortie et une courte notice biographique de chacun. À notre connaissance, un tel travail de recensement des prêtres laïcisés est unique en son genre au Québec.

À partir de cet inventaire biographique, nous avons pu tracer un portrait statistique du nombre de départs dans le diocèse de Rimouski. Avant 1960, ils sont peu fréquents – deux entre 1950 et 1960⁸ – et, avant 1950, exceptionnels (maladie ou manquement aux devoirs⁹). Mais il y a un nombre significatif de départs de 1965 à 1979 – 34 départs – et un dernier rapporté en 1986¹⁰. Il est nécessaire de souligner que sous le règne de Jean-Paul II, élu pape en 1978, les autorités romaines mettent un frein aux laïcisations, avec pour conséquence, pour les prêtres qui désireront quitter leur fonction, la grande difficulté, voire l'impossibilité d'être libérés de leurs vœux par les voies officielles. Selon plusieurs témoignages, il devient ainsi plus difficile d'identifier les départs qui se produisent au Québec après 1978. Aussi, tel qu'un prêtre interrogé nous le mentionnait : « On a l'impression depuis 1980 que le nombre a diminué. On est moins nombreux, donc il y a évidemment moins de départs. Mais ça a tout de même toujours continué, on ne peut pas dire que ça s'est arrêté » (Prêtre¹¹).

Les 34 départs ont lieu de 1965 à 1979 et se font parmi les 129 prêtres¹² qui intégreront le diocèse de Rimouski entre 1949 et 1968 ; c'est-à-dire, en

7. Sylvain Gosselin et Nive Voisine, *Le Clergé de l'archidiocèse de Rimouski*, Rimouski, Archevêché de Rimouski, 2004.

8. Un départ a lieu en 1954, le prêtre est alors âgé de 33 ans. Dans ce cas, le célibat semble être en cause et l'homme deviendra pasteur protestant. Le second départ a lieu en 1959 et pour ce prêtre alors âgé de 32 ans, les raisons du départ ne sont pas connues. Dans ces deux cas, il s'agit peut-être de départs précurseurs de ce qui s'annonce dans les décennies postérieures, puisque les deux hommes font partie de la même génération, nés entre 1920 et 1940, que les prêtres qui quitteront par la suite.

9. Un départ d'un prêtre pour lequel l'évêque retire toute juridiction dans le diocèse en 1942, un an après son ordination, et celui d'un prêtre en repos forcé en 1948 et laïcisé en 1950 à l'âge de 74 ans.

10. Précisons que l'ouvrage de Gosselin et Voisine présente le clergé diocésain rimouskois de 1867 à 2002.

11. Entretien réalisé le 6 juillet 2010. Tous les entretiens ont été réalisés conjointement par les auteurs de l'article. Chaque fois qu'un extrait d'entretien sera rapporté, il sera spécifié s'il est la voix d'un prêtre demeuré en fonction religieuse – *Prêtre* – ou s'il est la voix d'un prêtre ayant quitté – *Prêtre laïcisé*.

12. La population à l'étude exclut une certaine quantité de prêtres à l'œuvre dans le diocèse de Rimouski, soit les prêtres ordonnés pour un autre diocèse et pouvant exercer pour un laps de temps prolongé dans le diocèse de Rimouski, ainsi que les prêtres membres d'ordres religieux. Nous avons toutefois pris en compte les prêtres étant passés d'un diocèse à un autre ainsi que ceux étant entrés ou sortis des ordres pour devenir des prêtres séculiers incardinés au diocèse de Rimouski, et ce, depuis les ordinations de 1949.

termes de pourcentage pour cette cohorte, 26 %. Ces données soulignent l'étendue générationnelle des départs. Pour les prêtres qui, en 1960, avaient plus de 40 ans – soit nés avant 1920 – le départ ne semblait pas être une option, même après que les premiers départs aient eu lieu à partir du milieu des années 1960. Toutefois, pour la génération suivante – ceux nés entre 1920 et 1940 – cela devient une option – plus du quart la choisiront, et ce, même si au moment de la sortie la quarantaine est dépassée. Leur âge au moment du départ est en moyenne de 40 ans : huit ont entre 32 et 35 ans et huit se situent dans la deuxième moitié de la trentaine, dix-sept ont dans la quarantaine, dont onze dans sa première demie. Un seul prêtre a dépassé la cinquantaine, il est alors âgé de 52 ans.

Ces données recueillies à partir de l'ouvrage de Gosselin et Voisine ne permettent toutefois pas de généraliser à l'ensemble du Québec le nombre de sorties de prêtres séculiers. Et il n'existe pas à notre connaissance de travail de recensement similaire des sorties de prêtres réalisé dans d'autres diocèses québécois¹³. Voisine offre dans *l'Histoire du catholicisme québécois*¹⁴ les rares données chiffrées sur les départs des prêtres séculiers, mais sans indiquer la provenance de ses sources. Il souligne d'ailleurs qu'il n'y a « point de données officielles sur ces départs, mais des approximations ». Selon les chiffres de l'historien, de 1964 à 1969, au Québec, 163 prêtres séculiers ont quitté le clergé. Voisine affirme que le mouvement se serait intensifié entre 1969 et 1974, mais sans avancer de chiffre pour l'ensemble du Québec. Toutefois, il précise que le diocèse de Québec enregistre seize départs entre 1964 et 1969, et 34 sur la période de 1964 à 1973¹⁵. Quant à cette intensification des départs à partir des années 1970, nos données rimouskoises correspondent aux évaluations suggérées par Voisine, nous notons trois départs entre 1964 et 1969, 22 de 1964 à 1973 et neuf de 1974 à 1979.

Une église en mutation

À la fin des années 1960, le contexte religieux et social dans le diocèse de Rimouski a grandement changé depuis le règne de l'évêque Georges

13. Nous avons trouvé quelques données sur les laïcisations dans le diocèse de Nicolet. Un travail similaire à notre recherche pourrait y être entamé. Voir à ce sujet Denis Fréchette, *Le Diocèse de Nicolet 1885-1985*. Nicolet, Évêché de Nicolet, 1985.

14. Nive Voisine, *Histoire du catholicisme québécois, Tome 2, De 1940 à nos jours*, Montréal, Boréal express, 1984.

15. Selon les travaux d'Eugen Drewermann, de 80 000 à 90 000 prêtres catholiques sur 450 000 auraient quitté la prêtrise dans le dernier quart du XX^e siècle. Cité dans Francesc Núñez, « Leaving the Institution. Secularized Priests », *Social Compass*, 57(2), 2010, p. 269.

Courchesne (1928-1950) et celui de son successeur Charles-Eugène Parent (1951 à 1967) axés sur le monde rural et porteurs d'une vision autoritaire et traditionnelle de l'Église¹⁶. Le changement est apparu rapide et surprenant pour un jeune prêtre qui revenait d'Europe à la fin des années 1960, après y avoir passé quatre années pour réaliser des études supérieures financées par le diocèse :

C'était un terrible choc de revenir d'Europe. Je suis arrivé et j'avais gardé mon habit anthracite et mon petit gilet noir avec les deux petites pointes blanches. Les prêtres ici avaient des cravates. Ça a été plus dur de me réadapter à ce Québec-là... que ça a été dur de m'adapter en France. Ça a été un choc qui me déstabilisait un peu. Ça m'a beaucoup impressionné les quatre ans qui se sont joués ici pendant que j'étais en Europe. (Prêtre laïcisé¹⁷)

À l'opposé de leurs prédécesseurs, les évêques de la grande période de laïcisation, Louis Lévesque (1967-1973) et Gilles Ouellet (1973-1992), bien qu'ayant des personnalités fort différentes, le premier plus intellectuel dans ses perspectives sur l'Église, le second plus près de la pastorale, sont décrits dans nos entretiens comme des figures d'ouverture. M^{gts} Lévesque et Ouellet n'opposent ni veto, ni ne créent d'embûches particulières aux prêtres qui souhaiteront se laïciser sous leur règne. La majorité des prêtres interrogés nous ont plutôt fait part d'un assentiment implicite, pouvant aller jusqu'à l'intervention pour le règlement du dossier dans les instances supérieures. « Monseigneur Ouellet m'a dit : "qu'un autre fasse les dix ans comme tu les as faits, et je serai content". Ça veut dire qu'il acceptait » (Prêtre laïcisé¹⁸). Le climat de la période qui nous concerne se démarque ainsi de celui qui régnait avant 1960, où le départ pouvait constituer une expérience pénible pour les individus concernés. Comme le relate Voisine, ils étaient « confinés à un état de sous-laïcité par la communauté religieuse, rejetés parfois par la famille et considérés comme un renégat dans certaines localités¹⁹ ». Cette idée de mise à l'écart du laïcisé avant 1960 fut aussi exprimée dans nos entretiens.

Ça créait des commotions sociales. C'était des parias, des gens qui étaient possédés. Quelqu'un qui défroquait, c'était « Chiniquy²⁰ ». Un personnage qui consacrait des hosties et tirait ça partout et donnait ça aux cochons. C'était ça

16. Monique Dumais et Jean Drapeau, « Une Église dans la tourmente », dans Noël Bélanger et Nive Voisine (dir.), *Le Diocèse de Rimouski (1867-1992)*, Rimouski, Archevêché de Rimouski, 1994, p. 203-226.

17. Entretien réalisé le 30 octobre 2010.

18. Entretien réalisé le 14 décembre 2009.

19. Nive Voisine, *Histoire du catholicisme québécois. Tome 2 De 1940 à nos jours*, p. 312.

20. Charles Chiniquy (1809-1899), né à Kamouraska et ordonné prêtre catholique en 1833, fut excommunié par l'Église catholique en 1858. Homme charismatique et à l'esprit indépendant, il s'attira les foudres des ultramontains pour ses critiques de l'Église catholique. Il se joindra à l'Église presbytérienne et sera connu pour ses positions anticatholiques.

un défroqué, il devenait dérangé. On ne quittait pas, si on n'était pas dérangé.
(Prêtre laïcisé²¹)

Cela dit, nos entretiens rapportent également l'existence d'une frange plus conservatrice dans l'Église diocésaine, particulièrement parmi les confrères plus âgés.

À ce moment-là, dans ce brassage d'idées, est apparue une certaine séparation entre le clergé âgé dans les paroisses et les jeunes qui étaient surtout dans l'éducation. Quand le Séminaire a fermé, évidemment, les jeunes prêtres sont allés davantage dans les polyvalentes. Un écart s'est formé. Moi ça m'apparaît qu'à ce moment-là, il y a eu cette rupture entre les deux clergés. (Prêtre²²)

Cette résistance se retrouve également parmi une partie de la population. « On sent beaucoup d'étonnement. Les gens qui disent qu'aller jusqu'à hier, ça se faisait de même à l'église. Puis tu remets tout cela en question et tu proposes autre chose. Alors, il y a de l'étonnement, il y a du questionnement » (Prêtre laïcisé²³).

Cette résistance au changement n'est toutefois pas apparue dans nos entretiens comme particulière aux paroisses rurales du diocèse. Certains curés pouvaient imposer une vision traditionnelle et autoritaire de l'Église, et pour l'un des prêtres interrogés, l'expérience dans deux paroisses différentes s'avéra d'autant plus pénible que l'évêque se montra insensible à ses demandes répétées de réaffectation. Mais ce portrait contraste avec des récits qui nous ont été rapportés par d'autres prêtres laïcisés. Dans un cas, la vie en paroisse, qu'il a connue dans les années 1950 et au début des années 1960, apparaissait comme un petit paradis, lieu de paix et de tranquillité loin des autorités et des contraintes, c'est-à-dire loin de l'évêque (en référence à M^{gr} Parent). Pour un autre, bien que le curé de la paroisse, où il œuvrait comme vicaire à la fin des années 1960, ait été conservateur et ancré dans ses vieilles habitudes, il n'imposait aucune discipline particulière à ce jeune prêtre qui planifiait ses occupations comme bon lui semblait.

Aussi, à partir du dernier quart des années 1960, les changements apportés par la Révolution tranquille n'apparaissent pas en porte-à-faux avec le climat général dans l'Église diocésaine. Le contenu des journaux locaux de l'époque montre que sur les questions de société telles que la famille, la contraception, le rôle des femmes, etc., le débat n'existe pas uniquement dans la société, mais également au sein du clergé local²⁴. Ces questions sont l'objet

21. Entretien réalisé le 16 mars 2010.

22. Entretien réalisé le 20 juillet 2010.

23. Entretien réalisé le 17 juin 2010.

24. Cylia Themens, *Recension du journal le « Rimouskois » et le « Progrès du Bas-Saint-Laurent » (1967-1974)*, document de recherche, Université du Québec à Rimouski, mai 2010.

de très nombreux billets religieux publiés dans ces journaux, dans lesquels des prêtres du diocèse - dont de futurs laïcisés – adoptent ouvertement des positions progressistes. Cela leur vaut quelques missives réprobatrices de confrères plus réfractaires, mais, selon certains rédacteurs de ces billets, ils n’auraient reçu aucune réprimande de l’évêque.

Ces débats de société et cet élan de modernisation – portés par une frange notable du clergé rimouskois – se transposeront d’ailleurs, en 1969, dans un synode diocésain qui a pour but principal de voir aux applications de Vatican II²⁵. Ce synode, d’une durée de trois ans, a fait l’objet d’une forte médiatisation locale et a mobilisé des laïcs, des religieux et des religieuses, ainsi que des prêtres. Les thèmes abordés concernaient : la place des laïcs dans l’Église, la place des femmes, la contraception, le rôle des jeunes, la baisse de la pratique religieuse, le rôle du prêtre, le célibat, etc²⁶. L’orientation générale des résolutions adoptées par le synode diocésain s’inscrivait nettement dans une conception progressiste de l’Église, que ce soit notamment sur l’appui favorable à l’ordination des femmes ou celui visant à mettre fin à la discipline du célibat. Ces recommandations devaient être votées à au moins 90 % par une assemblée de 130 membres – laïcs, prêtres, religieux et religieuses – sous la présidence de l’évêque²⁷. Parmi les prêtres laïcisés, plusieurs ont joué un rôle actif dans ce synode.

De l’institution religieuse à l’institution publique

Parmi les facteurs qui ont pu influencer le nombre de départs et leur accélération au cours des années 1970, il faut noter la création à la fin des années 1960 des institutions publiques d’enseignement (polyvalente, cégep, université) au sein desquelles plusieurs prêtres, futurs laïcisés, ont occupé des fonctions d’enseignement et de direction²⁸. Pour les prêtres que nous

25. Secrétariat général du synode, *Le Synode diocésain de Rimouski. Pistes de recherches*, Rimouski, L’Archevêché, 1971.

26. Secrétariat général du synode, *L’Église diocésaine de Rimouski en synode, Semences et récoltes*, Rimouski, L’Archevêché, 1972.

27. On peut, entre autres, lire dans les recommandations de l’Assemblée synodale : « que soit revue la discipline latine liant le ministère du diacre et du prêtre au célibat, de telle manière que devienne effective l’ordination de chrétiens mariés qui ont démontré la qualité de leur vie matrimoniale et qu’une communauté chrétienne demande comme ministre.

En conséquence, que les prêtres qui ont été laïcisés en fonction de la loi actuelle du célibat ecclésiastique puissent être réadmis au ministère aux mêmes conditions que tout autre candidat marié ». Secrétariat général du Synode, *Le Synode diocésain de Rimouski. Pistes de recherches*, Rimouski, L’Archevêché, 1971, p. 45-48.

28. La modernisation prend un sens concret pour la ville centre du Bas-Saint-Laurent qu’est Rimouski. Le petit séminaire de Rimouski sera vendu au gouvernement du Québec pour accueillir le Cégep, le grand séminaire transfère ses fonctions d’enseignement à

avons rencontrés, que ce soit ceux ayant quitté ou ceux étant restés dans le ministère, la modernisation et la prise en charge par l'État de toutes les structures d'enseignement étaient un mouvement nécessaire auquel ils adhéraient et, pour certains d'entre eux, y participaient.

Les gens disaient que l'école publique n'était pas un danger, c'était quand même normal que l'État participe à l'éducation. Il n'y a pas eu de mouvement contre l'école publique, peut-être certains prêtres qui écrivaient régulièrement dans les journaux, mais disons que ceux qui avaient vraiment de l'influence acceptaient. D'ailleurs, le premier directeur de la polyvalente, c'était mon confrère. (Prêtre²⁹)

De nombreux prêtres viennent répondre à la demande pressante de ressources humaines dans le secteur de l'éducation : « Moi je n'ai jamais écrit une lettre d'embauche ! Non, c'est qu'il y a eu la Commission Parent, ça a commencé par un Centre d'Études universitaires, greffé autour de l'École normale. Alors on est venu » (Prêtre laïcisé³⁰). Et le saut semble se produire aisément : « Ça s'est passé naturellement et harmonieusement » (Prêtre laïcisé³¹). Lors des transitions, les autorités du diocèse appuient les prêtres qui souhaitent poursuivre des études pour occuper ces emplois. « On fermait le Séminaire. En 1968, c'était devenu le cégep. Alors pendant les deux années avant, le Supérieur disait : ceux qui ont travaillé au Séminaire ont le droit d'aller aux études. On vous paie vos études » (Prêtre laïcisé³²).

La création en 1969 du Département des sciences religieuses au Centre d'études universitaires de Rimouski – qui deviendra l'Université du Québec à Rimouski en 1973³³ – illustre cette association entre changements institutionnels et conversion du lien professionnel. Avec le transfert de l'enseignement théologique offert aux séminaristes, plusieurs enseignants du Grand séminaire ont été embauchés par le centre universitaire à titre de professeurs. Le transfert peut s'expliquer par la baisse importante du nombre de séminaristes et le coût que cela pouvait engendrer pour le Grand séminaire, mais elle est également tout à fait cohérente avec les efforts menés à cette période par les leaders locaux – dont des membres du clergé – pour convaincre le gouvernement du Québec de créer une antenne rimouskoise de l'Université du Québec, puisque cette décision venait consolider l'offre d'enseignement et le corps professoral du Centre d'études universitaires. De

l'Université du Québec à Rimouski, les écoles normales sont fermées et, à partir de la fin des années 1960, il n'existe plus que des institutions publiques d'enseignement dans la ville.

29. Entretien réalisé le 20 juillet 2010.

30. Entretien réalisé le 12 mars 2010.

31. Entretien réalisé le 30 octobre 2010.

32. Entretien réalisé le 16 mars 2010.

33. Rodrigue Bélanger, « La métamorphose des institutions », dans Noël Bélanger et Nive Voisine (dir.), *Le Diocèse de Rimouski (1867-1992)*, p. 245-258.

plus, comme il s'agit d'une institution publique, sans lien pontifical, ce n'est pas une faculté de théologie qui est ainsi créée, mais bien un département des sciences religieuses dont l'autorité sur l'enseignement offert relève uniquement de l'institution publique.

Parmi les prêtres laïcisés du diocèse de Rimouski, on retrouve une frange importante – huit sur 34 – qui étaient à l'emploi de l'Université du Québec à Rimouski au moment de leur départ. Précisons qu'au moment fort des laïcisations, dans les années 1970, le vice-recteur et futur recteur de l'UQAR est lui-même un prêtre, et le demeurera, ce qui dénote une démarcation entre religion et public, entre vie privée et vie professionnelle. Les prêtres embauchés par les institutions publiques reçoivent un salaire régulier leur appartenant en totalité et la plupart ont leur propre logement. Ainsi, tout en conservant leur statut de prêtre, pouvant présider les offices du dimanche et autres célébrations liturgiques, les participants que nous avons rencontrés, qui n'œuvraient pas uniquement en paroisse au moment de prendre la décision de partir, bénéficiaient d'une autonomie financière et professionnelle vis-à-vis du diocèse. Les laïcisations ont eu lieu sans interférence de la direction universitaire – qui de toute manière n'avait aucun pouvoir en la matière – ni d'ailleurs des autorités diocésaines ; laïcisations qui auraient été sans doute inconcevables dans le contexte d'une faculté canonique comme celles des universités de Montréal, de Laval ou de Sherbrooke.

Il faut préciser toutefois que si certains prêtres laïcisés ont connu un départ « facilité » par la création des institutions publiques et l'attitude conciliante des évêques, tous les prêtres laïcisés n'ont pas suivi le même parcours. Il était différent pour ceux qui, au moment du départ, se trouvaient par exemple à exercer en paroisse, ayant dépassé la trentaine, et qui, s'ils n'avaient pu antérieurement bénéficier d'études supérieures financées par le diocèse, se retrouvaient non seulement sans emploi, mais sans formation précise. Certains ont fait le choix de retourner à l'université. « J'ai commencé [mes études] à 36 ans avec des « flots » de 18-20 ans » (Prêtre laïcisé³⁴). D'autres trouveront des débouchés dans le domaine de l'éducation ou dans les secteurs social, public ou communautaire. « Beaucoup sont retournés en éducation. Ça montre qu'effectivement, c'est un domaine dans lequel ils pouvaient passer » (Prêtre laïcisé³⁵).

Le célibat et la vie du prêtre

Lorsque nous avons abordé avec nos participants les motifs des départs, quelques points communs sont ressortis. Notons d'emblée que la question

34. Entretien réalisé le 14 décembre 2009.

35. Entretien réalisé le 25 juin 2009.

d'une crise de la foi n'a été mentionnée que par un seul des participants et que dans la grande majorité, les prêtres laïcisés ont précisé que la croyance n'était pas au centre de leur décision. De même, l'idée d'une entrée forcée ou encore d'une erreur dans le fait de choisir la prêtrise n'est pas non plus ressortie de nos entretiens comme une raison qui aurait pu expliquer le souhait de quitter. Le choix d'entrer en religion était dans l'ordre des choses dans une société – jusqu'au milieu des années 1960, dans le contexte rimouskois - où la religion était fortement présente et dans laquelle le prêtre était une figure de prestige. Malgré les pressions sociales ou familiales qui pouvaient exister, la majorité des répondants ont insisté sur une entrée volontaire, vécue comme un choix personnel. «Il reste que c'était quand même une décision personnelle tout à fait libre quand je suis rentré. Personne ne m'a forcé à le faire» (Prêtre laïcisé³⁶). Précisons que la majorité de nos répondants provenait de milieux modestes et que le séminaire et le Grand séminaire offraient une voie d'accès à des études supérieures.

Un trait indéniable toutefois, pour ces prêtres laïcisés, est que la discipline du célibat pèse lourd ; elle ressort des entretiens comme la raison première de la décision de partir. «Le célibat obligatoire a été une des grandes causes des sorties. Tu sais, les gens se sont dit après tout, c'est la nature, ce n'est pas péché, pourquoi cet acharnement là-dessus» (Prêtre laïcisé³⁷). Certains prêtres que nous avons rencontrés ont d'ailleurs fait du célibat un de leurs chevaux de bataille et ont conservé, durant un temps du moins, l'espoir d'un changement de la position de l'Église sur cette question. «Jésus-Christ n'a jamais parlé de sexualité. Il n'en a jamais parlé ! J'ai fait tous les quatre évangiles, tu ne trouveras rien là-dessus. Rien. Pourtant la compassion on en a entendu parler dans l'évangile» (Prêtre laïcisé³⁸).

Ainsi, pour plusieurs, la demande de laïcisation officielle avait pour but de libérer des vœux de célibat, de revenir au statut de laïc, et de pouvoir vivre une union dans le sacrement du mariage. Le refus d'une sexualité «dans l'ombre», de vivre dans l'hypocrisie, est un des thèmes mentionnés à plusieurs reprises dans le cadre des entretiens. Plusieurs de ces mariages auront d'ailleurs lieu dans le diocèse de Rimouski où des confrères, parfois des figures influentes du diocèse, ont célébré l'union du prêtre laïcisé.

Cependant, si le célibat semble un facteur commun de premier ordre, il s'accompagne de différents motifs qui font tout autant partie du processus de décision. En effet, dans les propos recueillis, le célibat ne constitue que très rarement à lui seul la raison du départ.

36. Entretien réalisé le 5 novembre 2009.

37. Entretien réalisé le 7 juillet 2009.

38. Entretien réalisé le 7 juillet 2009.

C'est sûr que toute la dimension de la sexualité c'est une raison importante qui a fait fuir des prêtres, parce qu'il y a des prêtres qui voulaient avoir une femme, qui voulaient fonder un foyer. D'un autre côté, on permettrait aujourd'hui aux futurs prêtres de se marier et il n'y en aurait pas plus. C'est le rôle qui n'intéresse plus. (Prêtre³⁹)

Le malaise s'étend également aux diverses obligations entourant la fonction et la vie privée du prêtre. « La prêtrise a été trop englobante. Elle a oublié qu'ils étaient des hommes » (Prêtre⁴⁰). Tel que l'évoque un prêtre interrogé : « Le travail comme tel à ce moment-là dans les écoles et avec les jeunes, je suis heureux dedans, mais ma vie personnelle est vide lorsque je ne suis pas en fonction » (Prêtre laïcisé⁴¹). Et le malaise est ressenti malgré l'attitude généralement conciliante des évêques quant aux choix des fonctions.

Le vicaire général m'avait offert d'être le curé d'une paroisse rurale. J'ai dit non, parce que je ne me voyais pas là du tout. Mais il n'y a pas eu de suite. L'évêque ne m'a jamais demandé d'aller à l'extérieur de Rimouski. Il n'y a jamais eu de conflits, il ne m'envoyait pas où je ne voulais pas, c'est entendu. (Prêtre laïcisé⁴²)

Les réflexions sur le célibat et la vie générale du prêtre doivent être resituées dans le contexte d'une société en changement dans laquelle l'Église, elle-même, cherche de nouveaux ancrages. Vatican II, le synode diocésain, et l'esprit de renouvellement qui s'empare de l'Église catholique avaient suscité beaucoup d'attentes parmi les prêtres rencontrés – malgré le sentiment, chez certains, que cela arrivait déjà trop tard. « Avec Vatican II, il y avait beaucoup de portes qui s'étaient ouvertes et d'ailleurs, Jean XXIII, lorsqu'il a annoncé le Concile, il a ouvert la fenêtre pour faire entrer de l'air dans l'Église » (Prêtre laïcisé⁴³). Pour les plus jeunes de nos participants, Vatican II eut d'ailleurs une influence importante sur le contexte de l'entrée en prêtrise. « Vous voyez, c'était important pour moi Vatican II. Peut-être que si je n'avais pas senti cette innovation, que j'aurais décidé de continuer d'être en amour avec la jeune fille que j'aimais » (Prêtre laïcisé⁴⁴). Mais les changements se sont révélés insuffisants pour plusieurs et l'esprit de renouvellement a été suivi d'une fermeture dans l'Église. « Mais ça n'a pas été ça après. Il y a eu des restrictions. Mais l'Église a quand même ouvert les portes pour ça. On est entré là-dedans, mais à un moment donné, on

39. Entretien réalisé le 21 juin 2010.

40. Entretien réalisé le 26 juillet 2010.

41. Entretien réalisé le 17 juin 2010.

42. Entretien réalisé le 11 mars 2010.

43. Entretien réalisé le 12 mars 2010.

44. Entretien réalisé le 25 juin 1999.

s'est aperçu que les portes se sont refermées. Et on n'a plus voulu entrer en dedans » (Prêtre laïcisé⁴⁵).

Le constat est là quant au fait que l'institution romaine se referme à certains changements. « As-tu déjà été à Saint-Pierre de Rome ? Tu vas te casser la tête après ça. Tu ne peux pas te lancer contre le Vatican. C'est de la pierre. C'est une forteresse monsieur. Qui est à l'image de ce qu'est l'Église » (Prêtre laïcisé⁴⁶). Devant cette forteresse qu'est le Vatican, les évêques diocésains apparaissent dépourvus de tout pouvoir, impuissants à conduire le changement, tout se décide là-haut. Ainsi, malgré l'exercice d'un synode diocésain et la volonté locale de changer les choses, tous les chemins ne mènent pas à Rome.

On disait à ce moment-là que l'Assemblée synodale faisait le travail de l'Esprit Saint. Alors les résolutions du synode, quatre ans après, il n'y avait rien de fait. L'évêque disait qu'il ne pouvait rien faire. Un évêque qui ne peut rien faire dans une Église ! Qui d'autre peut faire quelque chose si l'évêque ne peut rien faire ? (Prêtre laïcisé⁴⁷)

Ce qui est perçu de plusieurs comme une réforme avortée s'associe à une critique sévère à l'endroit de l'autorité de Rome et de la structure hiérarchique de l'Église catholique. « Il y a bien des dogmes qui ont été établis pour l'autorité de Rome. Rome veut établir son autorité. Il n'y a pas d'autres raisons que ça » (Prêtre laïcisé⁴⁸).

Les propos de l'ensemble des prêtres rencontrés, à une exception près, montrent plusieurs similitudes entre les prêtres demeurés en fonction et les prêtres laïcisés au sujet des enjeux du célibat, du statut du prêtre et de la critique de la structure hiérarchique de l'Église catholique, mais on perçoit quelques divergences au sujet des retombées de Vatican II. Parfois sous la forme d'une critique adressée aux prêtres qui ont quitté : « Le danger c'est qu'on voulait une Église réformée, mais on voulait un peu une Église chacun à sa façon, et ça, ce n'est pas possible et ça ne sera jamais possible. Quand tu regardes les gens qui sont sortis, chacun voulait réformer l'Église à sa façon » (Prêtre⁴⁹). Pour d'autres, les réformes de Vatican II animent toujours l'Église et demeurent source de renouveau.

Je pense que l'évolution s'est faite et dans les documents du Concile, l'Église peuple de Dieu c'est une Église de baptisés. Ce n'est plus une Église de curés, et c'est ce qui se produit actuellement. C'est les baptisés qui prennent en charge la communauté et le prêtre est là pour assurer l'eucharistie, les baptêmes. Les

45. Entretien réalisé le 12 mars 2010.

46. Entretien réalisé le 7 juillet 2009.

47. Entretien réalisé le 25 juin 2009.

48. Entretien réalisé le 11 mars 2010.

49. Entretien réalisé le 26 juillet 2010.

documents du Concile et la nouvelle mentalité mise en place par le Concile permettaient cette évolution. C'est ça qui fonde mon espérance. (Prêtre⁵⁰)

Une migration silencieuse

Un contraste est ressorti de l'analyse de nos entretiens. Expressément, les sorties de religion apparaissent comme une rupture avec une conception traditionnelle de l'Église qui demeure dominante malgré les volontés de réformes, mais concrètement, dans le parcours des prêtres que nous avons rencontrés, le processus des départs – que ce soit par les voies officielles de la laïcisation ou non – est entouré d'une certaine discrétion qui contraste avec la force et l'unanimité des réprimandes à l'endroit de l'institution religieuse. Les départs, qui se produisent sur une courte période, auraient tout aussi bien pu provoquer une véritable crise au sein du diocèse et une vive réaction des autorités locales, mais, tout au contraire, le mouvement s'enclenche sans contre-réaction. On laisse les choses suivre leur cours, alors même que le mouvement pouvait difficilement passer inaperçu. « On était dans un climat. Évidemment, ça tombait de partout, les bons soldats partaient » (Prêtre laïcisé⁵¹). Et ceux qui quittent ne sont pas les moindres.

C'était à peu près tous les prêtres les plus intéressants dans le clergé qui sont partis. C'est ceux qui avaient fait des études, qui avaient une pensée originale et qui savaient ce que c'était la vie. C'était des gens de service, des gens qui avaient fait quelque chose pour le milieu. (Prêtre⁵²)

Le mouvement est tel qu'il semble vain de tenter l'arrêter. « Essayer de les retenir je pense que c'était impossible, ça aurait été les brimer, ça n'avait aucun sens » (Prêtre⁵³). Et les autorités diocésaines apparaissent, selon les propos recueillis, comme dépassées par les événements. Malgré l'ouverture qu'on leur reconnaît, prenant acte du pouvoir limité qu'on leur reproche, on peut imaginer que les évêques voient partir, non sans peine, des confrères, des conseillers, des membres influents de leur diocèse. « Monseigneur a montré beaucoup de disponibilité, de permissivité et de liberté. Il en a souffert. Il y a des départs qui l'ont beaucoup blessé, fait souffrir. Les gens qu'il aimait, mais il a toujours été très ouvert » (Prêtre⁵⁴). D'ailleurs, il est clairement ressorti de nos entretiens qu'un refus des autorités n'aurait eu aucun effet sur la décision de partir. « S'ils avaient dit non, j'aurais enlevé le col romain tout simplement » (Prêtre laïcisé⁵⁵).

50. Entretien réalisé le 15 juillet 2010.

51. Entretien réalisé le 30 octobre 2010.

52. Entretien réalisé le 21 juin 2010.

53. Entretien réalisé le 20 juillet 2010.

54. Entretien réalisé le 26 juillet 2010.

55. Entretien réalisé le 14 décembre 2009.

Le contraste n'est pas seulement frappant du point de vue du diocèse rimouskois, qui ne semble avoir mis aucun frein à ces sorties, il l'est également du point de vue des prêtres qui se laïcisent. Malgré la teneur de leurs revendications, malgré le nombre et l'importance des figures qui sortent et malgré le fait que, pour une majorité de ceux rencontrés, il ne s'agit pas d'un rejet de l'Église ou d'une sortie de la religion, les départs ne donnent lieu à aucun *schisme* ni même de *démissions collectives* ou de *sorties organisées* de prêtres. « On ne parlait pas entre nous des laïcisations » (prêtre laïcisé⁵⁶), nous a-t-on déclaré dans la grande majorité des cas, car les « motifs sont au départ personnels » (prêtre laïcisé⁵⁷). Le mouvement de sortie qui concrètement en est un d'importance au sein de l'Église, ne donne lieu à aucun regroupement des laïcisés en porte à faux avec l'Église. On note même, chez plusieurs prêtres laïcisés rencontrés, le souhait de préserver un lien avec la communauté chrétienne et d'y être pleinement réhabilités à titre de laïcs.

La sortie, en elle-même, est présentée comme un choix personnel, un acte de conscience, et ne se présente pas comme un acte de désobéissance ou de désaveu vis-à-vis de l'institution religieuse. « Ça s'est fait tout doucement. Moi, je n'ai pas eu de crise existentielle. Non, je ne suis pas parti en claquant la porte, à coup de tête. Non. Ça s'est fait tout doucement » (Prêtre laïcisé⁵⁸). Au contraire, pour certains, elle permet de concilier leur vie avec celle de l'Église. « Moi, j'ai quitté le célibat, je n'ai pas quitté le sacerdoce comme tel. J'ai quitté le sacerdoce parce que j'ai quitté le célibat. C'est une annexe du sacerdoce que j'ai quitté » (Prêtre laïcisé⁵⁹). De même, quand l'évêque demande au prêtre qui désire se laïciser de modifier la lettre qui justifie la demande, pour éviter tout propos tendancieux, ce dernier s'y pliera. « Finalement, je me suis plié à la sainte exigence. Alors j'avais répondu en bonne et due forme, un peu à contrecœur, mais je n'avais pas le choix si je voulais être relevé de mes engagements » (prêtre laïcisé⁶⁰). Le risque d'un refus de la demande l'emporte, au moment de l'officialisation de la sortie, sur celui de faire valoir haut et fort son désaccord avec la ligne officielle de l'Église.

Parmi les différents éléments qui sont ressortis de nos entretiens, cette discrétion qui englobe les sorties nous est apparue comme révélatrice d'un malaise généralisé au sein de l'Église locale, voire au-delà. D'une part, l'institution laisse partir un quart de ses forces vives sans cri de réprobation. Elle est incapable de porter le mouvement de réformes amorcé par Vatican

56. Entretien réalisé le 25 juin 2009.

57. Entretien réalisé le 17 juin 2010.

58. Entretien réalisé le 12 mars 2010.

59. Entretien réalisé le 30 octobre 2010.

60. Entretien réalisé le 10 juillet 2009.

II, mais elle n'est pas plus en mesure de retenir ceux qui souhaitent partir. D'autre part, les prêtres qui se laïcisent ne cherchent pas par cet acte à ébranler davantage l'institution religieuse, conscients, entre autres choses, des conséquences pour les confrères qui y demeurent. Ramener cet acte à un choix personnel – qui dès lors n'engageait aucunement l'institution – pouvait offrir une voie de sortie honorable pour ces prêtres et, conséquemment, pour l'Église locale. La migration se fait en silence, marque de respect, mais également confirmation qu'une réforme de l'Église se fait toujours attendre.